

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220706-D_06_07_22_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 08/07/2022

Délibération n°06-07-2022-013

3.2 Aliénations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 6 juillet 2022*

Date de convocation	30 juin 2022
Date d'affichage	30 juin 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	48 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 6 juillet à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Jeannine VENDÔME.

Etait représenté : 1 - M. Jean DUMUR représenté par M. Joël MONCHATRE.

Pouvoirs : 11 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU.

Etaient excusés : 7 - M. Emmanuel BOIS, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

**SÉCURITÉ INCENDIE : CESSIION POUR L'EURO SYMBOLIQUE
DU TERRAIN D'ASSIETTE AU SDIS
DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION
D'UN CENTRE DE SECOURS À MONTMIRAIL**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26-05-2021-005 en date du 26 mai 2021 relative à l'acquisition du terrain d'assiette dans le cadre de la construction d'un centre de secours à Montmirail,

Vu la délibération n°27-10-2021-013 en date du 27 octobre 2021 relative à la modification de la délibération n°26-05-2021-005,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- par délibérations du 26 mai et du 27 octobre 2021, le Conseil communautaire s'est prononcé sur l'acquisition, suivi de la mise à disposition au profit du SDIS, du terrain d'assiette dans le cadre de la construction du centre de secours à Montmirail ;
- les délibérations ainsi prises prévoyaient une mise à disposition au profit du SDIS des parcelles A528, A530 et A531 d'une superficie totale de 2 866 m².

EST INFORME que le SDIS a délibéré le 14 décembre 2021 sur le principe d'une acquisition pour l'euro symbolique.

VALIDE la cession pour l'euro symbolique au SDIS de la Sarthe des parcelles A528, A530 et A531 d'une superficie totale de 2 866 m².

PREND ACTE que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

PREND ACTE que les autres mentions des délibérations n°26-05-2021-005 et n°27-10-2021-013 ne sont pas modifiées.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 6 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le 7 juillet 2022

Le Président

M. Didier REVEAU